



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 60802

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'outre-mer sur la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article 24 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

## Texte de la réponse

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer met en place un régime national d'aide au fret intervenant en contrepartie du dispositif communautaire de compensation du handicap spécifique d'éloignement dans le domaine du transport. Ce nouveau régime concerne les DOM ainsi que St-Martin, St-Barthélemy, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon et Wallis-et-Futuna. Les modalités pratiques de la mise en place de cette nouvelle aide font actuellement l'objet d'une concertation approfondie avec les professionnels, sur la base d'un projet de texte qui a été rédigé dans mes services. Dès qu'il aura obtenu les arbitrages nécessaires, ce projet sera transmis aux assemblées délibérantes des départements et des collectivités d'outre-mer concernées pour avis. Le décret d'application devrait être publié au cours du premier semestre de l'année 2010.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60802

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Outre-mer

**Ministère attributaire :** Outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2009, page 9649

**Réponse publiée le :** 16 mars 2010, page 3137